

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
11 juin 2013

---

CONSOMMATION - (N° 1015)

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° CE664

présenté par  
M. Hammadi, rapporteur

-----

**ARTICLE 5**

À l'alinéa 80, substituer aux mots :

« aux 1° et 2° de »,

le mot :

« à ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Correction d'une erreur de référence.

L'article L. 121-16-2 ne comportant qu'un seul alinéa, les 1° et 2° auxquels il est actuellement fait référence à l'alinéa 80 n'existent pas ; le présent amendement vise donc à effectuer la correction en conséquence.